

**MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

CABINET

**SECRETARIAT TECHNIQUE
CHARGE DE LA
MULTISECTORIALITE POUR LA
NUTRITION**



BURKINA FASO

Unité – Progrès-Justice

ANALYSE DU FINANCEMENT PUBLIC DE LA NUTRITION AU BURKINA FASO 2019 - 2021

Rapport final



Décembre 2022

REMERCIEMENTS

La présente revue a été initiée par le Secrétariat technique chargé de la multisectorialité pour la nutrition et financé par le bureau pays de l'UNICEF au Burkina Faso. Nous tenons à remercier tous les partenaires qui ont apporté leurs contributions techniques et financières lors de ce processus de revue budgétaire des dépenses de Nutrition au Burkina Faso notamment le Mouvement SUN et la GIZ.

C'est le lieu également de remercier tous les participants nationaux au processus notamment les points focaux au sein des différents départements ministériels qui se sont énormément investis pour l'aboutissement diligent du processus.

Table des matières

Remerciements.....	2
Table des matières.....	3
Sigles et abréviations	4
Liste des tableaux et FIGURES	4
Résumé.....	5
1. Introduction.....	8
1.1. Contexte général	8
1.2. Contexte spécifique.....	8
1.3. Objectif et résultats attendus	9
2. Méthodologie de la revue	9
2.1. Etape 1 : Planification	9
2.2. Etape 2 : Collecte des données	11
2.3. Etape 3 : Validation des données collectées, catégorisation et pondération	12
2.4. Limites de l'étude.....	14
3. Résultats de la revue	15
3.1. Lignes budgétaires nutrition.....	15
3.2. Evolution des allocations et des dépenses totales de nutrition 2019, 2020 et 2021.....	15
3.3. Répartition entre allocations budgétaires spécifiques et sensibles de nutrition	17
3.4. Principaux contributeurs à la nutrition.....	17
3.5. Source et répartition des allocations budgétaires de nutrition par secteur 2019-2021	18
3.6. Evolution comparée des dépenses et des indicateurs de nutrition.....	20
4. Conclusions & recommandations	21
4.1. Conclusions	21
4.2. Recommandations	22
5. Références bibliographiques	23
6. Annexe.....	24
Annexe 1 : TDR de la revue.....	24
ANNEXE	30
Annexe 2 : Lignes budgétaires de nutrition validées par les parties prenantes	32
Annexe 3 : Catégorisation des domaines de nutrition selon le Lancet 2013	40

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	:	Action Contre la Faim
ATPC	:	Assainissement Total Piloté par la Communauté
GIZ	:	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
PIB	:	Produit intérieur brut
MEFP	:	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
PNMN	:	Politique nationale multisectorielle de nutrition
PSNM	:	Plan Stratégique Nationale Multisectorielle de nutrition
CID	:	Circuit Intégré de la Dépense
ST-Nut	:	Secrétariat Technique chargé de la multisectorialité pour la Nutrition
SUN	:	Scaling Up Nutrition
EHA	:	Eau, Hygiène Assainissement
UNICEF	:	Fonds des Nations unies pour l'Enfance

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Evolution des allocations budgétaires totales nutrition	16
Tableau 2 : Dépenses de nutrition en milliards par source de financement et par secteur d'intervention	19
Figure 1: Répartition des lignes budgétaires nutrition.....	15
Figure 2: Répartition des allocations budgétaires spécifiques et sensibles à la nutrition.....	17
Figure 3 : Allocations budgétaires de nutrition 2019, 2020 et 2021 en milliards de fcfa par ministère	18
Figure 4 : Poids relatifs des allocations budgétaires de nutrition par ministère	18
Figure 5 : Allocations budgétaires en milliards de fcfa par secteur	19
Figure 6 : Poids relatif des allocations budgétaires de nutrition par secteur	19
Figure 7 : Evolution comparée des allocations budgétaires et des indicateurs de nutrition...	20

RESUME

La présente revue de dépenses publiques de nutrition a été commanditée par le Secrétariat Technique chargé de la multisectorialité pour la Nutrition. Après les deux premières revues de dépenses publiques de nutrition qui ont porté sur les périodes 2014-2015 et 2016-2018, celle-ci a concerné les années 2019, 2020 et 2021. Cet exercice de revue s'est inscrit comme un outil de suivi des engagements pris par les autorités politiques et de plaider pour la mobilisation de ressources conséquentes en faveur de la nutrition. L'objectif général de la revue est d'apprécier la part contributive du budget de l'Etat dans le financement de la nutrition au Burkina Faso au cours de la période de 2019 à 2021.

Cet exercice se tient dans un contexte marqué par une mobilisation des ressources de l'Etat en faveur de l'effort de guerre contre les attaques des groupes armés non-étatiques qui touche une grande partie du pays. Par ailleurs, la situation humanitaire qui découle de l'insécurité, absorbe les efforts des partenaires au développement mais surtout de l'Etat. Dans ce contexte de priorité de survie de la nation et de l'humanitaire, l'on peut bien craindre que les allocations budgétaires de nutrition connaissent des baisses.

Les travaux ayant conduit au présent rapport ont démarré en novembre 2022 par un atelier de renforcement des capacités des acteurs sur la méthodologie de suivi du financement de la nutrition. Cette méthodologie dénommée « Consultation ouest africaine sur la méthodologie de suivi du financement de la nutrition » a été développée en 2018 par l'UNICEF et Action Contre la Faim. Elle se décline en trois (03) grandes étapes : i) planification de la revue (formulation des objectifs et définition du champ, couverture temporelle, mise en place de dispositif de mise en œuvre de l'exercice, atelier de renforcement de capacités), ii) collecte de données (identification et extraction des lignes, recherche d'informations), iii) la validation des données.

Les principales limites de la revue sont : **i)** la non prise en compte des budgets des collectivités territoriales dans cette revue. Ces budgets qui constituent aussi des dépenses publiques en faveur de la nutrition ne sont pas intégrés dans le CID. Ces budgets peuvent faire l'objet d'une autre revue indépendante. Toutefois, les ressources transférées aux collectivités territoriales dans le cadre des Transferts (section 98) au profit des secteurs santé, éducation, eau hygiène et assainissement ont été prises en compte dans les analyses ; **ii)** La non prise en compte de certaines dépenses (par exemple les salaires des nutritionnistes mis à la disposition des structures sanitaires déconcentrées qui représentent un effort considérable de l'Etat en matière de lutte contre la malnutrition). Le temps accordé à la revue n'a pas permis de conduire des entretiens bilatéraux avec toutes les structures déconcentrées pour isoler ou extraire les dépenses de salaires des nutritionnistes affectées dans les structures sanitaires déconcentrées et **iii)** les insuffisances constatées dans la méthodologie sur les critères de classification et de pondération retenus dans le Lancet 2013 qui méritent d'être mises à jour au regard de nouvelles évidences scientifiques et des évolutions de contexte.

La revue a abouti à des résultats dont les plus saillants sont les suivants :

- ☞ Le nombre de lignes budgétaires identifiés contribuant spécifiquement ou sensiblement à la nutrition est appréciable (au nombre de 142) ;
- ☞ Les lignes budgétaires sont exécutées par plusieurs ministères signe de la dimension multisectorielle de la nutrition : les ministères en charge de la santé, de l'éducation, de l'eau hygiène et assainissement, de la solidarité nationale, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'environnement, de l'enseignement supérieur, des ressources animales, du commerce et la primature ;
- ☞ Les lignes budgétaires spécifiques, c'est-à-dire celles qui affectent directement et à court terme l'état nutritionnel de la population notamment des enfants, sont limitées (6,95% des allocations totales). Elles sont portées essentiellement par le ministère de la santé ;
- ☞ Sous la période revue 2019-2021, le Gouvernement a alloué le montant total de 125,67 milliards (fcfa) à la nutrition contre 71,5 milliards à la période précédente 2016-2018.
- ☞ Au titre des années 2019, 2020 et 2021, le Gouvernement à travers les départements ministériels a affecté 125,67 milliards à la nutrition soit une moyenne de 41,89 milliards chaque année. Cela représente un effort de 1,72% du budget de l'Etat hors dette et 0,41 du Produit Intérieur brut (PIB) ;
- ☞ Le niveau d'exécution des allocations budgétaires nutrition est appréciable. 79,6% des ressources engagées en faveur de la nutrition ont été exécutées au cours de la période contre un taux d'exécution 63,67% du budget total de l'Etat de 2021 ;
- ☞ Le Ministère en charge de la santé et celui en charge de l'eau et assainissement contribuent à eux seuls à plus de 62% des dépenses de nutrition. Par ordre d'importance des ressources consacrées à la nutrition, on a les ministères en charge de la santé (42,82 milliards), de l'eau et assainissement (35,17 milliards), de l'éducation (23,45 milliards), de la solidarité nationale (11,62 milliards), de l'enseignement supérieur (6,07 milliards), de l'agriculture (4,97 milliards), des ressources animales (1,05 milliards), la primature (0,44 milliard), les ministères en charge du commerce (0,06 milliard) et de l'environnement (0,02 milliard) ;
- ☞ Le ministère de la santé reste parmi les ministères qui contribuent le plus aux dépenses de nutrition ;
- ☞ Outre les sources de financement des dépenses publiques par l'Etat (84,03% des dépenses totales), la subvention (6,23% des dépenses totales), la contrepartie (0,66%), la nutrition est aussi financée par des prêts (9,08%) dans les secteurs de l'éducation, de la protection sociale et de la sécurité alimentaire ;
- ☞ L'analyse de la corrélation entre l'évolution des allocations budgétaire de nutrition et celle des indicateurs de nutrition montre que sur la première période (2014-2017), l'accroissement des allocations de nutrition s'est accompagné d'une baisse des indicateurs de malnutrition chronique, aigue et l'insuffisance pondérale, signe d'une présomption de l'efficacité des dépenses publiques de nutrition ;
- ☞ Sur la seconde phase (2018-2021), les allocations ont continué à augmenter (avec des pentes importantes), mais les indicateurs de nutrition ont connu des stagnations, signe d'une présomption d'une faible efficacité de la dépense publique de nutrition.

Au terme de la mission, l'équipe en charge de l'exercice a formulé les recommandations suivantes :

Au ST-Nut :

- Améliorer la disponibilité des données notamment la consolidation des réalisations ou acquisitions des partenaires au développement dans le CID ;
- Poursuivre la réalisation des revues des dépenses de nutrition au moins tous les deux (02) ans ;
- Renforcer les capacités des points focaux en matière d'analyse budgétaire de la nutrition ;
- Impliquer davantage le Ministère de l'Economie, des finances et de la prospective afin de booster le plaidoyer auprès des départements ministériels en fixant dans la circulaire budgétaire, le seuil requis de ressources à allouer à la nutrition.

Au SUN :

- Réviser la méthodologie Afrique de l'Ouest de suivi du financement de la nutrition pour la prise en compte des insuffisances constatées.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général

Selon les résultats du dernier recensement général de la population¹, le Burkina Faso compte 20 505 155 habitants en 2019 dont 51,7% de femmes et 48,3% d'hommes. Cette population est majoritairement jeune et rurale. En effet, 3/4 de la population réside en milieu rural et les jeunes de moins de 15 ans représentent 45,3% de la population. Quant aux enfants de moins de 5 ans, ils représentent 16,2% de la population.

La croissance économique du pays a été relativement moyenne au cours de la décennie passée. Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) s'est situé en moyenne à 6,2% entre 2016 et 2019, avant de reculer pour se situer à 2,5% en 2020 et les perspectives pour 2023 selon les estimations demeurent positives. En dépit de cette situation économique, le pays est confronté à une pauvreté qui touche près de 41,4%² de la population (13,1% en milieu urbain et 51,1% en milieu rural). L'incidence de la pauvreté qui en découle correspond à 63% sur la base du seuil international de pauvreté monétaire modérée. La valeur de l'IDH³ du Burkina Faso en 2019 est de 0,452. Ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 182^e rang sur 189.

1.2. Contexte spécifique

La situation nutritionnelle au Burkina Faso demeure préoccupante au regard des données des enquêtes nutritionnelles nationales annuelles. Elle s'est aggravée ces 3 dernières années en raison d'un environnement marqué d'une part, par la survenance de la pandémie de Covid19 et la persistance des attaques terroristes et d'autre part, par les effets négatifs de la crise russo-ukrainienne qui a entraîné une flambée des prix mondiaux avec leurs répercussions sur l'économie nationale et le pouvoir d'achat des populations.

Selon l'enquête nutritionnelle nationale 2021, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans est de 21,6% et 9,7% souffrent d'émaciation avec dans certaines zones des prévalences au-delà du seuil d'alerte de 10% (selon la norme de l'OMS). En ce qui concerne le faible poids à la naissance la prévalence est de 17,5%. Par ailleurs, les carences en micronutriments notamment en Fer, en Iode et en vitamine A persistent chez les groupes vulnérables. L'obésité et le surpoids chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de cinq ans est aussi en progression. Le rythme d'évolution de ces différents indicateurs ne garantit pas l'atteinte des cibles de l'Assemblée mondiale de la santé en 2025 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Ainsi, une Politique nationale multisectorielle de nutrition (PNMN) couvrant la période de 2020 à 2029, assortie d'un plan stratégique multisectoriel de nutrition (PSMN) a été adoptée le 03 juin 2020 dans l'optique d'améliorer la réponse nationale en matière de nutrition. Toutefois,

¹ 5^{ème} RGPH (2019)

² Banque Mondiale, 2020

³ Indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 2019.

le défi majeur demeure la mobilisation des ressources financières domestiques nécessaires à la mise en œuvre de ce PSMN qui va de 2020 à 2024 et dont le coût global s'élève à 588 309 134 872 FCFA, soit en moyenne 117 661 826 974 FCFA par an. En effet, selon le rapport de l'exercice sur le suivi des investissements publics de nutrition réalisé en 2018 au Burkina Faso sur la période de 2016 à 2018, le volume des allocations budgétaires totales de nutrition s'élevait à environ 71,5 milliards de francs CFA, soit 1,11% du budget total de l'Etat. Cela signifie que le financement de la sécurité nutritionnelle bien que relevant de la responsabilité régalienne de l'Etat dépend principalement des contributions des partenaires au développement. Aussi, est-il indispensable de renforcer le plaidoyer auprès des décideurs afin d'améliorer la part contributive du budget domestique dédiée au financement de la nutrition. C'est dans cette optique que s'inscrit le présent exercice de suivi de financement dont les résultats pourront servir d'outil de plaidoyer. Il concerne la période de 2019 à 2021 et permettra d'orienter aussi bien les décideurs politiques que les citoyens dans la lutte contre la malnutrition à travers une analyse détaillée du budget de l'Etat dans sa globalité.

1.3. Objectif et résultats attendus

L'objectif général de la présente étude était d'apprécier la part contributive du budget de l'Etat dans le financement de la nutrition au Burkina Faso au cours de la période de 2019 à 2021.

Les objectifs spécifiques ont été de :

- Evaluer les allocations et dépenses budgétaires annuelles de nutrition pour la période objet de l'étude ;
- Evaluer la répartition des allocations et dépenses budgétaires totales de nutrition par source de financement ;
- Evaluer la répartition des dépenses budgétaires entre celles allouées aux interventions spécifiques et celles destinées aux interventions sensibles à la nutrition ;
- Déterminer la contribution des différents ministères aux dépenses budgétaires totales de nutrition ;
- Evaluer la répartition des dépenses budgétaires totales de nutrition par secteur thématique ;
- Proposer des messages clés sur la base des résultats obtenus afin de renforcer le plaidoyer auprès des décideurs.

2. METHODOLOGIE DE LA REVUE

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette analyse est celle développée en 2018 par le mouvement SUN en partenariat avec l'UNICEF et Action Contre la Faim et dénommée « Consultation ouest africaine sur la méthodologie de suivi du financement de la nutrition ». Cette méthodologie se décline en trois (03) grandes étapes.

2.1. Etape 1 : Planification

Cette phase a consisté en i) la préparation de l'exercice de suivi des financements publics en matière de nutrition par la formulation des objectifs et du champ de l'étude, ii) la mise en

place du dispositif de mise en œuvre de l'exercice, iii) la tenue de l'atelier de renforcement des capacités des acteurs, la validation du chronogramme de travail et du lancement officiel de l'étude.

- **Formulation des objectifs et du champ de l'étude**

La nutrition étant multisectorielle, le champ de l'étude couvre les budgets de tous les ministères. Cependant, seuls les secteurs (départements ministériels) ayant des interventions de nutrition sensible et spécifique ont été identifiées et catégorisées telles que décrites dans la *série 2013 du Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile.

- **Couverture temporelle et budgétaire**

L'analyse a couvert les allocations et exécutions budgétaires de trois années budgétaires à savoir 2019, 2020 et 2021. Elle a couvert aussi bien les budgets des départements ministériels que les transferts aux collectivités territoriales. Toutes les sources de financement (ressources domestiques et ressources externes) transitant par le Circuit intégré de la dépense publique ont été considérés.

- **Mise en place du dispositif de mise en œuvre de l'exercice**

Avant le démarrage de l'exercice de suivi du financement public en faveur de la nutrition au Burkina Faso, un dispositif national de mise en œuvre a été mis en place. Il est composé de 2 organes :

- **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est composé de quinze (15) membres issus de la plate-forme multisectorielle SUN au Burkina Faso sous le leadership du point focal SUN. Ce comité avait en charge d'assurer l'orientation, le suivi et la validation à chacune des différentes étapes du processus.

- **Le comité de facilitation**

Le comité de facilitation composé de vingt-cinq (25) membres comprend des personnes ressources au sein des différents ministères, départements et agences, potentiellement pourvoyeuse des informations financières et programmatiques. Il peut s'agir d'un informateur au sein du ministère des finances, du personnel en charge du budget et de la planification, des points focaux nutrition au niveau des ministères concernés.

- **Atelier de renforcement des capacités des acteurs de nutrition sur l'analyse, le suivi budgétaire en faveur du financement de la nutrition**

En prélude à l'exercice de revue, un atelier a été organisé au profit des différents points focaux au sein des départements ministériels et des acteurs issus de la plateforme multisectorielle de nutrition et des finances en vue de les outiller sur l'analyse budgétaire. Il s'est tenu à Ouagadougou durant trois (3) jours et animé par des facilitateurs, le ST-Nut et le SUN. Ont pris part à cet atelier de renforcement 54 participants provenant de 9 départements ministériels, de la primature, de la société civile, et des partenaires au développement. Il a également connu la présence de partenaires techniques et financiers notamment l'UNICEF et la GIZ.

- **Atelier de lancement de l'exercice**

Un atelier de lancement de l'étude a été organisé le 22 octobre 2022 à Ouagadougou, afin de donner d'une part, des orientations éventuelles aux consultants et d'autre part, informer les différentes parties prenantes du déroulement de l'étude. Il s'est tenu à Ouagadougou et a connu la participation des acteurs intervenant dans le domaine de la nutrition ainsi que des différents départements ministériels concernés (9 départements).

2.2. Etape 2 : Collecte des données

C'est la phase terrain qui permet d'avoir les données. Elle s'est déroulée du 03 au 28 novembre 2022 et a consisté à trois (3) sous-étapes : (i) identification des sources de données, (ii) identification des lignes budgétaires et extraction des lignes budgétaires et (iii) la recherche d'informations additionnelles.

- **Identification des sources de données**

Les données collectées proviennent des documents des budgets 2019, 2020 et 2021 fournis par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP). Ces documents de base sont des « extractions » sous format Excel des dotations finales et/ou dépenses réelles de l'Etat burkinabè durant la période considérée (2019-2021). Ces « extractions » proviennent de la plateforme du MEFP appelé Circuit Intégré de la Dépense (CID), qui est une application de gestion des opérations de l'Etat contenant les allocations et les dépenses pour les achats de biens, services, équipements, de même que les transferts effectués par l'Etat au profit des collectivités territoriales et des établissements publics de l'Etat.

- **Identification et extraction des lignes budgétaires pro-nutrition**

De l'indentification des lignes : Sur la base de l'exercice de suivi budgétaire précédent réalisée pour la période 2016-2018 et des échanges avec les différents acteurs, le travail d'extraction des lignes du CID s'est focalisé sur les budgets de 09 départements ministériels et de la primature : i) Ministère en charge de la santé, ii) Ministère en charge de l'agriculture, iii) Ministère en charge des ressources animales et halieutiques, iv) Ministère en charge de l'environnement, v) Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, vi) Ministère en charge de l'éducation nationale, vii) Ministère en charge de la solidarité nationale et de l'action humanitaire, viii) Ministère en charge du commerce, ix) Ministère en charge de la recherche et x) Primature. De nombreux ministères ont connu des regroupements et/ou des scissions au cours de la période sous revue. Mais l'approche budget programme a permis d'éviter les difficultés qui auraient pu se poser. En effet, les redécoupages ministériels n'influencent pas l'architecture initial des programmes qui se retrouvent donc transférées en totalité dans le budget de leur nouveau ministère de tutelle. Toutes les informations budgétaires concernant les différents ministères identifiés ont été extraites sous format Excel du Circuit intégré de la dépense. Ces informations concernent entre autres les codes et libellés de Section, Programme, Action, Activité, Chapitre, Article, Paragraphe, Catégorie ainsi que les montants des allocations et exécutions y afférents.

De la catégorisation des lignes : A la suite de l'extraction des lignes, réalisée par l'équipe de facilitateurs, les lignes budgétaires extraites ont été transmises aux points focaux des ministères concernés. L'identification des lignes budgétaires a été faite simultanément par le groupe de facilitateurs et les points focaux, en concertation avec leurs services techniques compétents. Des rencontres ont été organisées avec chaque point focal afin d'avoir la description complète des lignes retenues (activités, objectifs, bénéficiaires, résultats attendus). Cela a permis de s'accorder sur les lignes à retenir.

2.3. Etape 3 : Validation des données collectées, catégorisation et pondération

Cette phase a réuni les membres du comité de pilotage du dispositif de mise en œuvre de l'exercice lors d'un atelier pour analyser et valider les lignes budgétaires. Il a été procédé à la catégorisation et la pondération des dites lignes. La catégorisation a consisté à classer les lignes budgétaires en 3 catégories : « spécifique à la nutrition », « sensible à la nutrition » et « investissement favorable à la nutrition ».

▪ Les interventions spécifiques à la nutrition

Selon la définition du Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile « Les interventions et les programmes spécifiques à la nutrition s'attaquent aux déterminants immédiats de la nutrition et du développement du fœtus et de l'enfant – un apport alimentaire et nutritionnel adéquat, des pratiques d'alimentation, de prestation de soins et parentales, et un faible fardeau de maladies infectieuses ».

Ces interventions font référence aux actions nutritionnelles à fort impact et sont parfois appelées interventions « directes ». Les postes budgétaires spécifiques à la nutrition seraient ceux qui comprennent un département de nutrition, un programme de nutrition, une intervention nutritionnelle ou une activité nutritionnelle en fonction de la structure du budget.

▪ Les interventions sensibles à la nutrition

Elles font référence aux actions qui s'attaquent aux déterminants sous-jacents de la malnutrition tels qu'énoncés à l'origine dans le Cadre conceptuel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (annexe 2). Ces déterminants ont été ajustés dans la série du Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile. Selon cette définition « Les interventions et les programmes sensibles à la nutrition s'attaquent aux déterminants sous-jacents de la nutrition et du développement du fœtus et de l'enfant (la sécurité alimentaire, les ressources adéquates en matière de prestation de soins aux niveaux de la mère, du ménage et de la communauté, et l'accès aux services de santé et à un environnement sûr et hygiénique). Les programmes sensibles à la nutrition peuvent servir de plateformes de prestation pour des interventions spécifiques à la nutrition, augmentant potentiellement leur ampleur, leur couverture et leur efficacité. » Ces interventions sont parfois appelées interventions « indirectes ». Elles comprennent des actions relatives à la santé, à l'agriculture et aux systèmes alimentaires, au WASH, à l'éducation et à la protection sociale, ainsi que des secteurs transversaux tels que les activités de genre.

En recoupant la description des lignes budgétaires et la définition des interventions spécifiques et sensibles, les facilitateurs et les points focaux se sont accordés sur la catégorisation de chaque ligne (faible, moyen, fort), et de procéder aux pondérations ci-dessous :

1. Faible : aux interventions jugées faiblement sensibles à la nutrition ;
2. Moyen : aux interventions reconnues comme moyennement sensibles à la nutrition ;
3. Fort : aux interventions contribuant fortement ou considérablement à la nutrition.

▪ **Les investissements favorables à la nutrition**

Les interventions favorables comprennent essentiellement les dépenses pouvant contribuer à l'amélioration de la nutrition. Le handicap est que leur impact sur la nutrition ne peut être défini avec certitude, d'autant plus qu'il n'y a généralement pas d'informations claires sur les bénéficiaires de ces interventions ou alors que ces interventions s'apparentent à des biens publics, c'est-à-dire des biens dont tout le monde peut jouir sans pouvoir en être empêché. En général, le chemin de leur impact est extrêmement long et flou, et ne reflète pas nécessairement des objectifs nutritionnels directs et démontrés. Cette catégorie n'a pas été comptabilisée dans les allocations totales de nutrition. La figure ci-après schématise la démarche sous le prisme des critères à considérer que sont le but principal, l'impact théorique c'est-à-dire les évidences scientifiques et le contexte du pays et enfin les bénéficiaires ciblés.

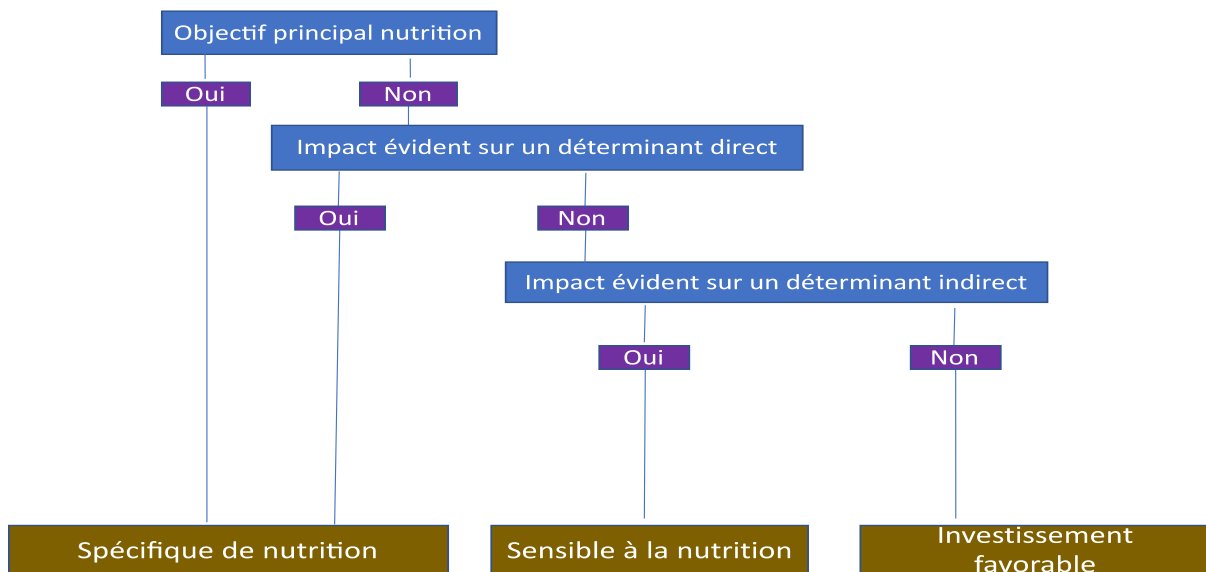


Figure 1 : Cadre conceptuel de catégorisation des lignes budgétaires nutrition

A la suite de la validation des lignes budgétaires retenues et de leur catégorisation, des pourcentages leur ont été attribués, représentant le niveau de contribution en termes d'impact à la nutrition.

- Les lignes budgétaires spécifiques étant clairement définies comme ayant un objectif premier sur la nutrition et/ou orientées vers les causes principales et immédiates de la malnutrition, une pondération de 100% leur a été affectée, ce qui signifie que la totalité du montant est prise en compte.
- En revanche, des taux de 10, 25 et 50% au maximum ont été appliqués aux lignes budgétaires classées comme sensibles à la nutrition, en fonction du degré de sensibilité

estimé (respectivement faible, moyen, et fort). Ces taux ont été consensuellement déterminés par l'ensemble du dispositif de mise en œuvre, en se basant sur les résultats attendus (impact théorique à travers les évidences scientifiques et la situation nutritionnelle) et la population cible (les bénéficiaires directs et indirects).

2.4. Limites de l'étude

Les principales limites de la revue sont :

- La non prise en compte des budgets des collectivités territoriales dans cette revue. Ces budgets qui constituent aussi aux dépenses publiques en faveur de la nutrition ne sont pas intégrés dans le CID. Ces budgets peuvent faire l'objet d'une autre revue indépendante. Toutefois, les ressources transférées aux collectivités territoriales dans le cadre des Transferts (section 98) au profit des secteurs santé, éducation, eau hygiène et assainissement ont été prises en compte dans les analyses ;
- La non prise en compte de certaines dépenses (par exemple les salaires des nutritionnistes mis à la disposition des structures sanitaires déconcentrées qui représentent un effort considérable de l'État en matière de lutte contre la malnutrition). Le temps accordé à la revue n'a pas permis de conduire des entretiens bilatéraux avec toutes les structures déconcentrées pour isoler ou extraire les dépenses de salaires des nutritionnistes affectées dans les structures sanitaires déconcentrées
- Les insuffisances constatées dans la méthodologie sur les critères de classification et de pondération retenus dans le Lancet 2013 qui méritent d'être mises à jour au regard de nouvelles évidences scientifiques et des évolutions de contexte.

3. RESULTATS DE LA REVUE

Il est analysé dans cette section les allocations budgétaires et les dépenses effectuées au profit des interventions dites spécifiques et sensibles à la nutrition au titre des exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021. Il s'agit des interventions financées par le budget de l'Etat. Les ressources des partenaires au développement capitalisées dans le CID sont prises en compte dans le calcul.

3.1. Lignes budgétaires nutrition

Sous la période revue, 142 lignes budgétaires nutrition ont été identifiées et validées par les parties prenantes. Parmi ces lignes, les lignes budgétaires spécifiques à la nutrition relèvent du Ministère en charge de la santé et ont servi à l'achat d'aliments thérapeutiques (micronutriments) et au paiement des salaires du personnel de la Direction de la Nutrition. Les trois principaux ministères présentant plus de lignes budgétaires sensibles à la nutrition sont les ministères en charge de l'eau (36), de l'éducation (31), et de la solidarité nationale (22), Cf. graphique 1. Les investissements favorables à la nutrition représentent 19 lignes budgétaires et sont portés par les ministères en charge de la santé, de l'eau et assainissement, de la solidarité nationale et de l'environnement.

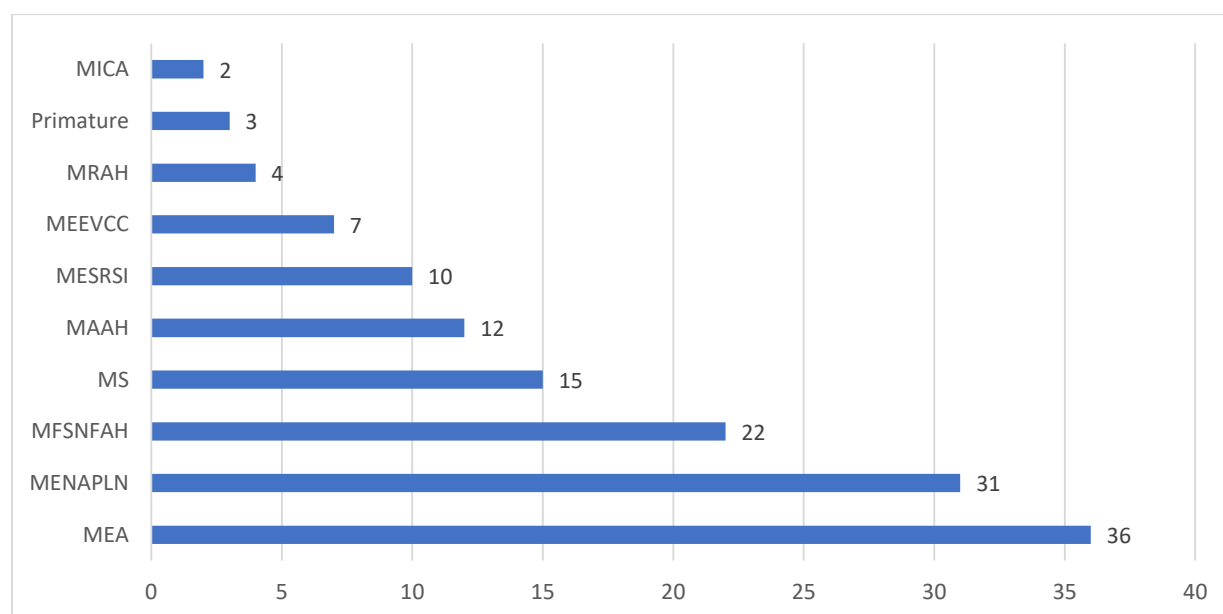


Figure 1: Répartition des lignes budgétaires nutrition

3.2. Evolution des allocations et des dépenses totales de nutrition 2019, 2020 et 2021

Sur la période 2019-2021, le Gouvernement a alloué à travers les différents départements ministériels le montant total de 125,67 milliards (fcfa) à la nutrition contre 71,5 milliards sur la période 2016-2018. En moyenne plus de 41,89 milliards ont été dédiés à la nutrition annuellement. Cette moyenne est bien supérieure à celle de la période 2016-2018 soit 24 milliards. La hausse des allocations de nutrition sur la période est dû aux efforts consentis par le gouvernement à travers les ministères en charge de la solidarité

nationale (+4,23 milliards) de l'eau et de l'assainissement (+ 14,97 milliards), de l'éducation (+0,39 milliards) et du commerce (+0,003 milliard).

L'effort de l'Etat en faveur de la nutrition a été plus importante (par rapport au budget total hors dette que le produit Intérieur Brut (PIB) comparativement à l'effort de la période précédente (2016-2018). Sous la période revue, l'effort annuel a varié entre 1,76% (observé en 2019) et 1,68% (observé en 2021) de son budget total hors dette. Le plus grand effort de l'Etat a été observé en 2019 (1,76%) en deçà de son engagement 3%. Cet effort de l'Etat était en dessous de 1,24% pour la période précédente. Relativement au Produit Intérieur brut (PIB), l'effort du Gouvernement a été également important (en moyenne 0,41%) que celui de la période précédente (en moyenne 0,32%).

	2016	2017	2018	2 019	2 020	2 021
Allocations budgétaires totales de nutrition (en milliards de fcfa)	21,6	28,4	21,5	41,61	42,17	41,89
Part relative des allocations nutrition dans le budget Etat hors dette	1,23%	1,24%	0,90%	1,76%	1,74%	1,68%
Part relative des allocations nutrition dans le PIB	0,33%	0,39%	0,26%	0,44%	0,42%	0,37%

Tableau 1 : Evolution des allocations budgétaires totales nutrition

Toutefois, il faut noter que les autres ministères ont enregistré sur la même période des baisses d'allocations budgétaires de nutrition. La baisse la plus importante (-17,47 milliards) a été observé au ministère de la santé. Cela s'explique par la non reconduction en 2020 et 2021, des lignes : i) acquérir des aliments thérapeutiques, ii) acquérir des produits contraceptifs, iii) acquérir des vaccins consommables, iv) assurer la mise en œuvre de la gratuité de la planification familiale. D'une manière générale, la baisse des allocations budgétaires à la nutrition est liée à l'insécurité (qui absorbe désormais une part importante du budget de l'Etat) et à la contraction de l'économie nationale liée aux effets de la Covid 19 et de la conjoncture internationale.

Sur les allocations totales de 125,67 milliards autorisées par le législateur burkinabé en faveur de la nutrition, 100,02 milliards ont été effectivement dépensés soit un taux d'exécution de 79,6% (contre un taux d'exécution de 63,67% du budget de l'Etat 2021). Il s'agit des allocations budgétaires autorisées et dépensées au cours de la période sous revue. Ce taux d'exécution est fort appréciable au regard du contexte difficile dans lequel les ressources ont été mobilisées et les activités ont été réalisées. Parmi les contraintes ont entravé la mise en œuvre des activités ces trois dernières années figurent :

- La régulation des lignes budgétaires pour les orienter vers les secteurs prioritaires comme la sécurité, la défense, la solidarité nationale ;
- Le non-respect des délais d'exécution aussi bien par les acteurs de la chaîne de la dépense publique que par les fournisseurs ;
- La non-anticipation dans les procédures de mise en œuvre de certaines dépenses par les acteurs.

Les autres allocations (22,8%) autorisées ont été soit annulées (défaut de crédits, retard dans l'exécution), soit régulées en faveur de la sécurité ou autre secteur. D'une manière générale, le niveau d'exécution des ressources nutrition dans les départements ministériels reste moyen. Le ministère en charge de l'eau a enregistré le plus faible taux d'exécution des allocations budgétaires nutrition (40,61%).

3.3. Répartition entre allocations budgétaires spécifiques et sensibles de nutrition

Les allocations budgétaires spécifiques à la nutrition sont marginales, alors qu'elles sont censées agir directement et à court terme sur l'état nutritionnel des cibles. Les allocations budgétaires spécifiques portées essentiellement par le Ministère en charge de la santé ne représentent que 6,95%.

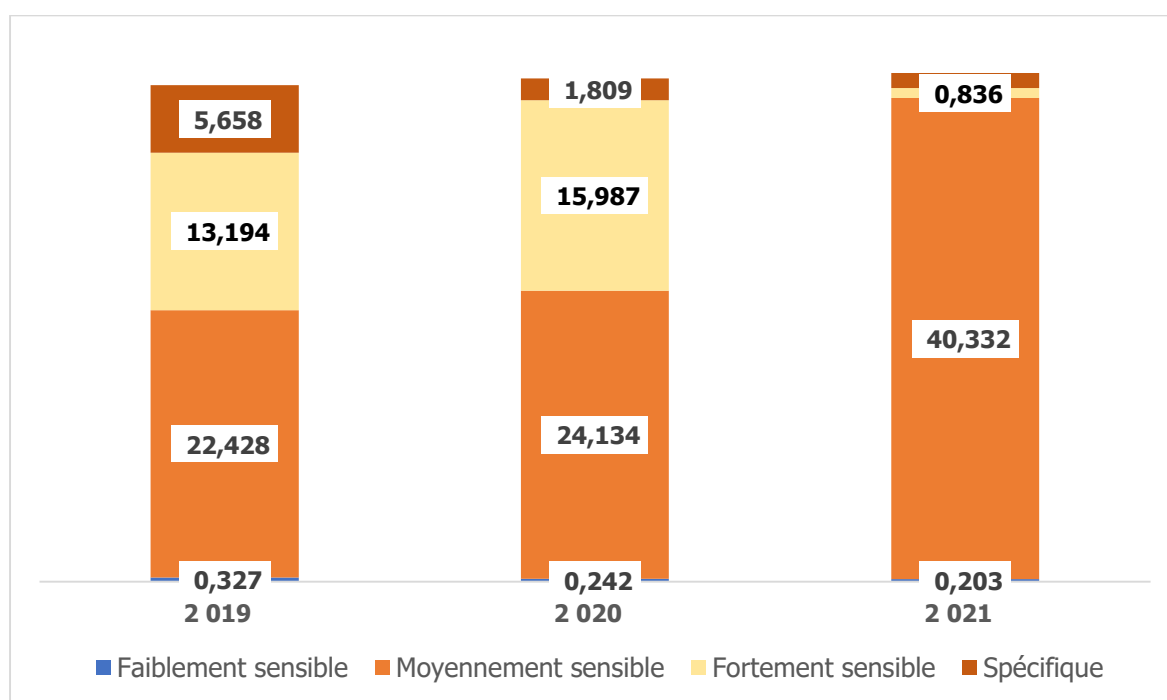


Figure 2: Répartition des allocations budgétaires spécifiques et sensibles à la nutrition

3.4. Principaux contributeurs à la nutrition

Les allocations budgétaires en faveur de la nutrition au titre des années 2019, 2020 et 2021, sont portées en grande partie par les ministères en charge de la santé (42,82 milliards) et celui en charge de l'eau et de l'assainissement (35,17 milliards). Ces deux ministères cumulent plus de 62% des allocations budgétaires totales de nutrition. Les résultats de la présente revue confirment la position de principal contributeur du Ministère de la santé à la nutrition. En effet, dans la revue précédente, les principaux contributeurs étaient le ministère en charge de la santé et celui en charge de l'agriculture qui absorbaient plus de 70% des allocations totales. Cette position de principal contributeur dans le temps, renforce l'ancrage institutionnel de la politique de nutrition au Ministère de la santé.

Les ministères ayant contribué le moins sur les années 2019, 2020, 2021 à la nutrition sont entre autres le ministère en charge des ressources animales (1,05 milliards), la primature (0,44 milliards), les ministères du commerce (0,06 milliards) et de l'environnement et du changement climatique (0,02 milliards).

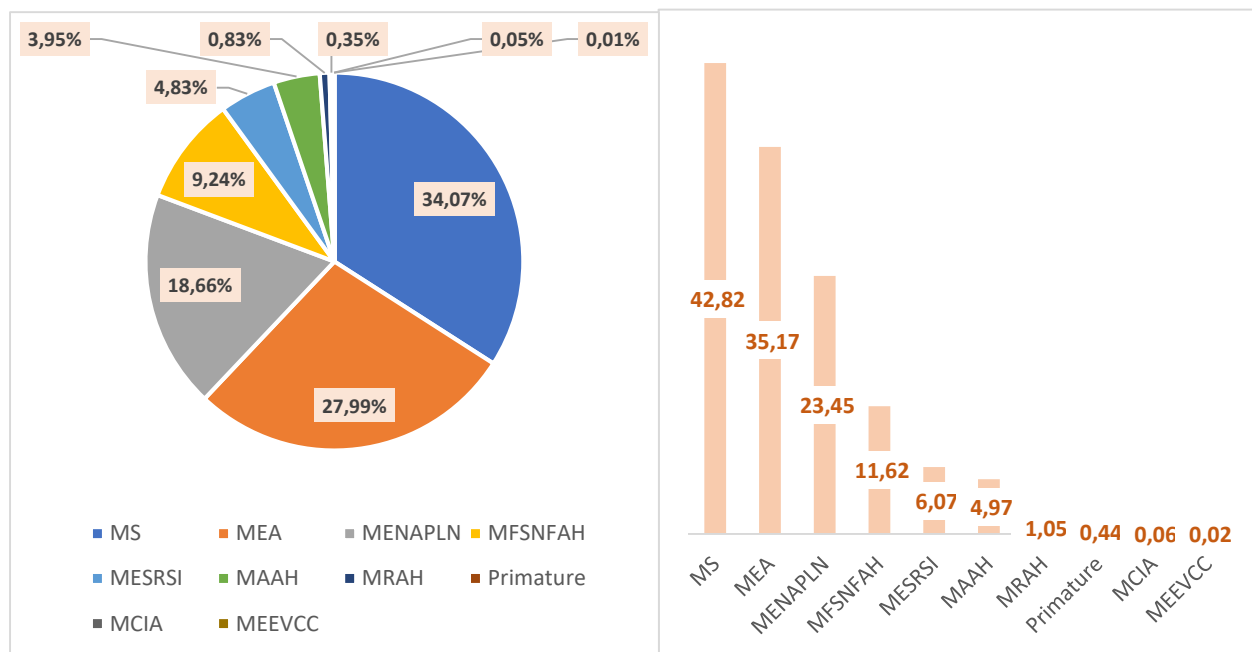


Figure 4 : Poids relatifs des allocations budgétaires de nutrition par ministère

Figure 3 : Allocations budgétaires de nutrition 2019, 2020 et 2021 en milliards de fcfa par ministère

3.5. Source et répartition des allocations budgétaires de nutrition par secteur 2019-2021

De la répartition des allocations : Conformément à la répartition des allocations budgétaires par Ministère, le secteur eau hygiène et assainissement piloté par le Ministère en charge de l'eau vient en tête en termes de contribution budgétaire à la nutrition. Les lignes budgétaires du secteur eau-hygiène-assainissement s'adosse sur deux composantes : i) eau et ii) hygiène et assainissement. Relativement à l'eau, les dépenses portent sur la réhabilitation, la construction, l'extension des forages, des points d'eau modernes, des adductions d'eau potable simplifiés, la sensibilisation des communautés, l'appui aux directions régionales en charge de l'eau, les transferts aux collectivités pour l'accès à l'eau potable. Sur la composante assainissement, les lignes de dépenses sont en lien avec la sensibilisation sur l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC), la journée mondiale des toilettes, la construction d'infrastructures d'assainissement notamment les latrines familiales, institutionnelles dans les communautés et dans les sites d'accueil des déplacées, l'appui aux directions régionales en charge de l'assainissement, les transferts aux collectivités pour l'assainissement

Le secteur santé porté par le ministère en charge de la santé, occupe la deuxième position et le ministère de l'éducation qui pilote les interventions éducatives vient à la troisième position. Les lignes de dépenses nutrition du secteur de la santé ont été consacrées à l'acquisition des aliments thérapeutiques, des contraceptifs et des vaccins et consommables, de la gratuité de

la planification familiale, à l'organisation de la journée nationale de vaccination, aux transferts des collectivités territoriales.

Pour ce qui concerne le secteur éducation, les lignes de dépenses portent sur les cantines scolaires, la construction de latrines en milieu scolaire, les bourses d'études, les activités de prévention et de gestion des violences en milieu scolaire, la promotion de l'éducation et l'alphabétisation des filles et des femmes, les transferts aux collectivités territoriales et les visites médicales au profit des élèves.

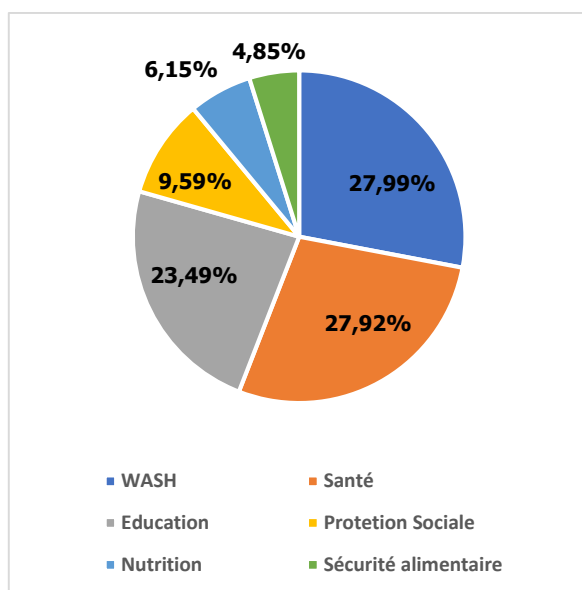


Figure 6 : Poids relatif des allocations budgétaires de nutrition par secteur

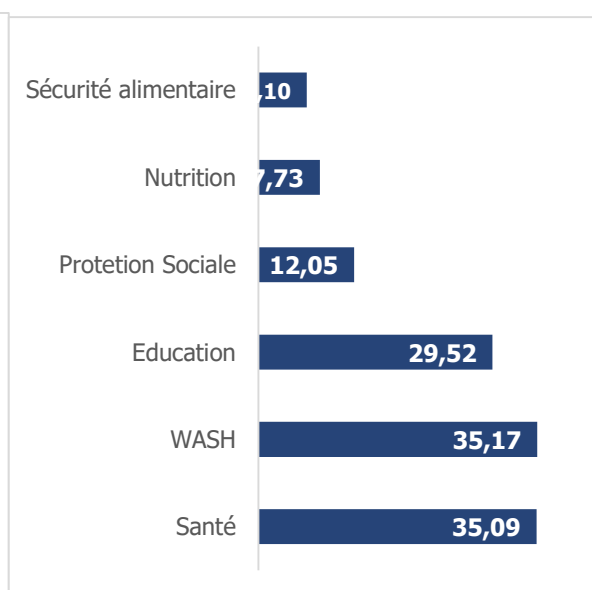


Figure 5 : Allocations budgétaires en milliards de fcfa par secteur

De la répartition des allocations : Les dépenses de nutrition sont majoritairement (84,03%) financées essentiellement par le budget de l'Etat. Le gouvernement finance la nutrition à travers i) la contrepartie / Etat (0,66% des allocations totales), ii) les subventions (6,23%) accordées aux différentes structures. Les dépenses de nutrition sont également financées sur prêts (9,08% des dépenses totales de nutrition). Ces prêts ont permis d'exécuter sur la période des interventions dans le secteur de l'éducation, de la protection sociale, de la sécurité alimentaire.

	Education	Nutrition	Protection Sociale	Santé	Sécurité alimentaire	WASH	%
Etat	28,05	7,73	5,44	34,98	1,62	35,13	84,03%
Contrepartie	0,19	0	0,10	0,04	0,51	0	0,66%
Prêts	0,31	0	1,91	0	1,83	0	9,08%
Subvention	0,98	0	4,60	0,07	2,13	0,05	6,23%
Total	29,525	7,733	12,054	35,087	6,097	35,172	100%

Tableau 2 : Dépenses de nutrition en milliards par source de financement et par secteur d'intervention

3.6. Evolution comparée des dépenses et des indicateurs de nutrition

Le graphique ci-après compare l'évolution des allocations budgétaires de nutrition et celle des principaux indicateurs de nutrition. Sur la période 2014- 2017, la courbe des allocations budgétaires a une pente positive, signe d'une hausse progressive des ressources destinées à la nutrition. Sur cette même période, les courbes de malnutrition chronique, aigüe et l'insuffisance pondérale ont toutes connu une tendance à la baisse. La baisse de la malnutrition aigüe et chronique est plus prononcée que celle de l'insuffisance pondérale. **Sur cette première période (2014-2017), l'accroissement des allocations s'accompagne d'une baisse des indicateurs de malnutrition chronique, aigüe et l'insuffisance pondérale.**

Sur la seconde phase (2018-2021), la hausse continue des allocations ne s'est pas traduite par une baisse des indicateurs de nutrition. Les courbes de malnutrition aigüe et de l'insuffisance pondérale ont connu une stagnation, par contre, la courbe de malnutrition chronique a enregistré une hausse légère entre 2019-2020 avant de redescendre en 2021. Le lien de corrélation négative attendu entre les allocations budgétaires et les indicateurs de malnutrition ne s'est pas réalisé. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'insécurité et la covid 19 ont aggravé la situation de pauvreté des communautés et la dégradation des moyens d'existence en réduisant les opportunités de prestation et ou d'emploi des communautés.

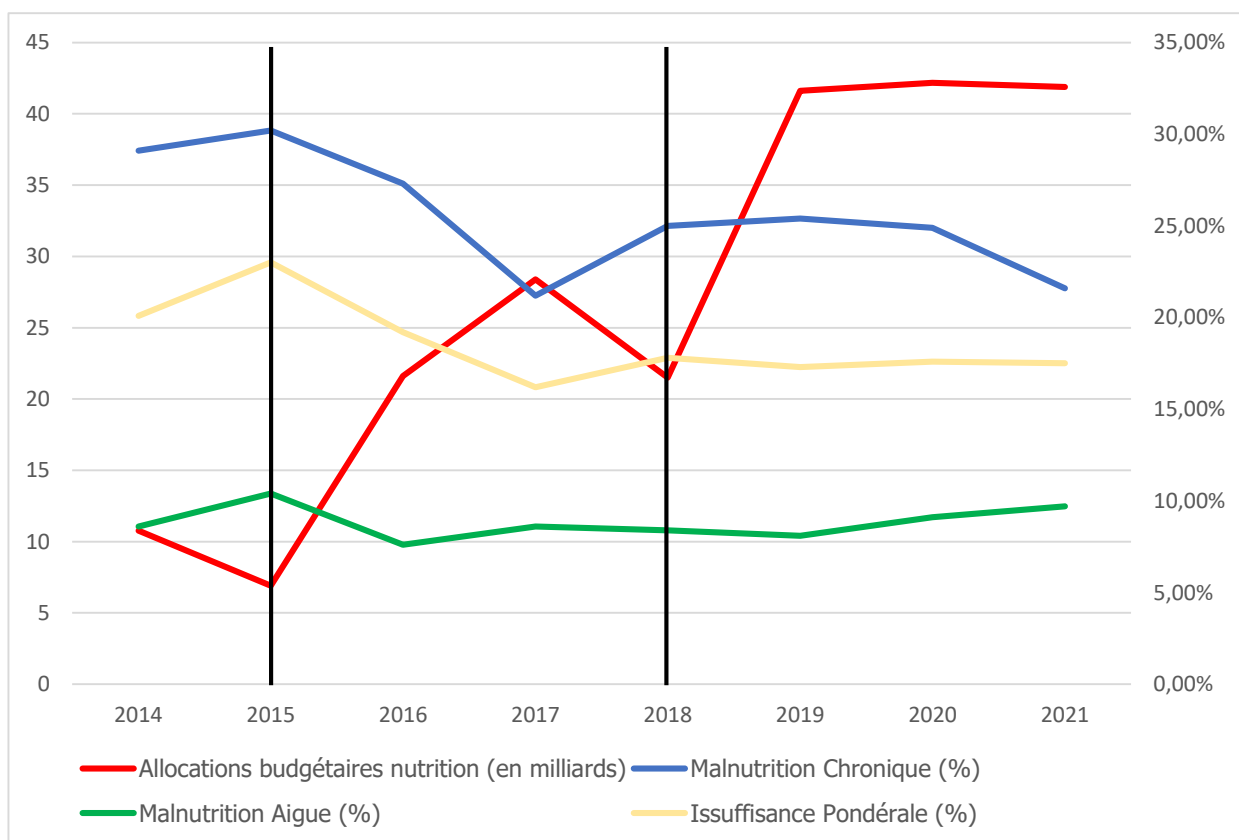


Figure 7 : Evolution comparée des allocations budgétaires et des indicateurs de nutrition

4. CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

4.1. Conclusions

La présente revue des dépenses publiques de nutrition au titre des années 2019, 2020 et 2021 a abouti à des résultats suivants :

- ☞ 142 lignes budgétaires dans le CID contribuent spécifiquement ou sensiblement à la nutrition est appréciable ;
- ☞ Ces lignes budgétaires sont exécutées par plusieurs ministères signe de la dimension multisectorielle de la nutrition. Il s'agit des ministères en charge de la santé, de l'éducation, de l'eau hygiène et assainissement, de la solidarité nationale, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'environnement, de l'enseignement supérieur, des ressources animales, du commerce et la primature ;
- ☞ Les lignes budgétaires spécifiques, c'est-à-dire celles qui affectent directement et à court terme l'état nutritionnel de la population notamment des enfants, sont limitées (6,95% des allocations totales). Elles sont portées essentiellement par le ministère de la santé.
- ☞ Les allocations budgétaires de nutrition ont connu une tendance à la hausse depuis 2014, avec une croissance de 0,66% entre 2019 et 2021 ;
- ☞ Le Gouvernement à travers les départements ministériels a affecté 125,67 milliards à la nutrition soit une moyenne de 41,89 milliards chaque année entre 2019 et 2021. Cela représente un effort de 1,72% du budget de l'Etat hors dette, loin en deçà de son engagement de 3%. Une augmentation des enveloppes consacrées à la nutrition pourrait être mieux mise en œuvre à la faveur du renforcement des capacités des acteurs, de la révision de la méthodologie utilisée, de l'anticipation dans les procédures de certaines dépenses, de la sensibilisation des fournisseurs, de la sanction des fournisseurs récidivistes dans les retards de livraison et de la mise en œuvre du contrôle modulé.
- ☞ Le niveau d'exécution des allocations budgétaires nutrition est appréciable. 79,6% des ressources engagées en faveur de la nutrition ont été exécutées au cours de la période ;
- ☞ Le Ministère en charge de la santé et celui en charge de l'eau et assainissement et contribuent à eux seuls à plus de 62% des dépenses de nutrition. Par ordre d'importance des ressources consacrées à la nutrition, on a les ministères en charge de la santé (42,82 milliards), de l'eau et assainissement (35,17 milliards), de l'éducation (23,45 milliards), de la solidarité nationale (11,62 milliards), de l'enseignement supérieur (6,07 milliards), de l'agriculture (4,97 milliards), des ressources animales (1,05 milliards), la primature (0,44 milliard), les ministères en charge du commerce (0,06 milliard) et de l'environnement (0,02 milliard) ;
- ☞ Le ministère de la santé reste parmi les ministères qui contribuent le plus aux dépenses de nutrition ;

- ☞ Outre les sources de financement des dépenses publiques par l'Etat (84,03% des dépenses totales), la subvention (6,23% des dépenses totales), la contrepartie (0,66%), la nutrition est aussi financée par des prêts (9,08%) dans les secteurs d'éducation, de la protection sociale, de la sécurité alimentaire.
- ☞ Sur cette première période (2014-2017), l'accroissement des allocations de nutrition s'est accompagné d'une baisse des indicateurs de malnutrition chronique, aigue et l'insuffisance pondérale, signe d'une présomption de l'efficacité des dépenses publiques de nutrition.
- ☞ Sur la seconde phase (2018-2021), les allocations ont continué à augmenter (avec des pentes importantes), mais les indicateurs de nutrition ont connu des stagnations, signe d'une présomption d'une faible efficacité de la dépense publique de nutrition.

4.2. Recommandations

Au terme de la mission, l'équipe en charge de l'exercice a formulé les recommandations suivantes :

Au ST-Nut :

- Améliorer la disponibilité des données notamment la consolidation des réalisations ou acquisitions des partenaires au développement dans le CID.
- Poursuivre la réalisation des revues des dépenses de nutrition au moins tous les deux (02) ans.
- Renforcer les capacités des points focaux en matière d'analyse budgétaire de la nutrition.
- Impliquer davantage le Ministère de l'Economie, des finances et de la prospective pour booster le plaidoyer auprès des départements ministériels en fixant dans la circulaire budgétaire, le seuil requis de ressources à allouer à la nutrition.

Au SUN :

- Réviser la méthodologie Afrique de l'Ouest de suivi du financement de la nutrition pour la prise en compte des insuffisances constatées.

5. Références bibliographiques

ACF & RESONUT (2016) : Revue des allocations et dépenses en faveur de la nutrition

INSD (2020) : Recensement général de la Population et de l'habitat

PNUD (2019) : Rapport sur le développement humain

Ministère de la Santé (2020) : Enquête nutritionnelle nationale

Ministère de la Santé (2019) : Enquête nutritionnelle nationale

Ministère de la Santé (2018) : Enquête nutritionnelle nationale

Ministère de la Santé (2015) : Enquête nutritionnelle nationale

UNICEF & ACF (2018) : Consultation ouest Africaine sur la méthodologie de suivi du financement de la nutrition

Ministère de la Santé (2019) : Analyse du financement public de la nutrition au Burkina Faso 2016--2018

MEFP (2022) : Circuit Intégré de la Dépense

6. ANNEXE

Annexe 1 : TDR de la revue

**MINISTERE DE LA SANTE ET
DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

CABINET

**SECRETARIAT TECHNIQUE DE
CHARGE DE LA
MULTISECTORIALITE POUR LA
NUTRITION (ST NUT)**



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

TERMES DE REFERENCE

**Exercice de suivi du financement public en faveur de la
nutrition au Burkina Faso, de 2019 à 2021.**

Septembre 2022

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La situation nutritionnelle au Burkina Faso demeure préoccupante au regard des données des enquêtes nutritionnelles nationales annuelles. En effet, selon l'enquête nutritionnelle nationale annuelle 2021, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans est de 21,6% et 9,7% souffrent d'émaciation avec dans certaines zones des prévalences au-delà du seuil d'alerte de 10% (selon la norme de l'OMS). En ce qui concerne le faible poids à la naissance la prévalence est de 17,5%. Par ailleurs, les carences en micronutriments notamment en Fer, en Iode et en vitamine A persistent chez les groupes vulnérables. L'obésité et le surpoids chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de cinq ans est aussi en progression. Le rythme d'évolution de ces différents indicateurs ne garantit pas l'atteinte des cibles de l'Assemblée mondiale de la santé en 2025 et les ODD à l'horizon 2030. Ainsi, une Politique nationale multisectorielle de nutrition (PNMN) couvrant la période de 2020 à 2029, assortie d'un plan stratégique (PSMN) a été adoptée le 03 juin 2020 dans l'optique d'améliorer la réponse nationale en matière de nutrition. Toutefois, le défi majeur demeure la mobilisation des ressources financières domestiques nécessaires à la mise en œuvre de ce PSMN qui va de 2020 à 2024 et dont le coût global s'élève à la somme de 588 309 134 872 FCFA, soit en moyenne 117 661 826 974 FCFA par an. En effet, selon le rapport de l'exercice sur le suivi des investissements publics de nutrition réalisé en 2018 au Burkina Faso sur la période de 2016 à 2018, le volume des allocations budgétaires totales de nutrition s'élevait à environ 71,5 milliards de francs CFA, soit 1.11% du budget total de l'Etat. Cela signifie que malgré le caractère régalien de la sécurité nutritionnelle au profit des populations, son financement dépend principalement des contributions des partenaires au développement. Aussi, est-il indispensable de renforcer le plaidoyer auprès des décideurs afin d'améliorer la part contributive du budget domestique dédiée au financement de la nutrition. C'est dans cette optique que s'inscrit le présent exercice de suivi de financement dont les résultats pourront servir d'outil de plaidoyer. Il concerne la période de 2019 à 2021 et permettra d'orienter aussi bien les décideurs politiques que les citoyens dans la lutte contre la malnutrition à travers une analyse détaillée du budget de l'Etat dans sa globalité.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général de la présente étude est d'apprécier la part contributive du budget de l'Etat dans le financement de la nutrition au Burkina Faso au cours de la période de 2019 à 2021.

De façon spécifique, il s'agit de/d' :

- ✓ évaluer les allocations et dépenses budgétaires annuelles de nutrition pour la période objet de l'étude ;
- ✓ évaluer la répartition des allocations et dépenses budgétaires totales de nutrition par source de financement ;
- ✓ évaluer la répartition des dépenses budgétaires entre celles allouées aux interventions spécifiques et celles destinées aux interventions sensibles à la nutrition ;
- ✓ déterminer la contribution des différents ministères aux dépenses budgétaires totales de nutrition ;
- ✓ évaluer la répartition des dépenses budgétaires totales de nutrition par secteur thématique ;
- ✓ proposer des messages clés sur la base des résultats obtenus afin de renforcer le plaidoyer auprès des décideurs.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à l'issue de cette activité sont les suivants :

- ✓ les allocations et dépenses budgétaires annuelles de nutrition pour la période objet de l'étude sont évaluées ;
- ✓ la répartition des allocations et dépenses budgétaires totales de nutrition par source de financement est évaluée ;
- ✓ la répartition des dépenses budgétaires entre celles allouées aux interventions spécifiques et celles destinées aux interventions sensibles à la nutrition est évaluée ;
- ✓ la contribution des différents ministères aux dépenses budgétaires totales de nutrition est déterminée ;
- ✓ la répartition des dépenses budgétaires totales de nutrition par secteur thématique est évaluée;
- ✓ des messages clés sont proposés sur la base des résultats obtenus pour permettre de renforcer le plaidoyer auprès des décideurs.

STRATEGIE OPERATIONNELLE

L'approche méthodologique consistera à évaluer le niveau des ressources allouées à chaque secteur mais aussi d'apprécier le niveau des engagements budgétaires du pays en faveur des secteurs ayant des activités sensibles ou spécifiques à la nutrition. Le PSMN est le référentiel requis pour les types d'intervention à considérer dans l'évaluation des allocations budgétaires au titre des années 2019 et 2020.

L'exercice portera sur les budgets des départements ministériels suivants :

- ✓ Ministère de la santé et de l'hygiène publique ;
- ✓ Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques ;
- ✓ Ministère de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement ;
- ✓ Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- ✓ Ministère du genre et de la famille ;
- ✓ Ministère de la solidarité nationale et de l'action humanitaire ;
- ✓ Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises ;
- ✓ Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- ✓ Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi.

Un consultant national et des consultants internationaux assureront l'exercice à travers la méthodologie consensuelle développée par l'UNICEF et Action Contre la Faim. Le processus plusieurs étapes à savoir entre autres le renforcement des capacités des acteurs, la collecte de données, la validation des données, l'analyse des données, la validation et dissémination des résultats.

1.1. *Atelier de renforcement des capacités des acteurs de nutrition sur l'analyse, le suivi budgétaire en faveur du financement de la nutrition*

En prélude à l'exercice, un atelier sera organisé au profit de trente cinq (35) participants issus des acteurs de la plateforme multisectorielle de nutrition et des acteurs des finances en vue de les outiller sur l'analyse budgétaire. Il se tiendra à Ouagadougou et sera assuré par trois (03) facilitateurs pendant 3 jours.

1.2. *Collecte des données*

Cette étape sera assurée par un consultant national qui sera recruté et appuyé par des comités techniques à savoir le comité de pilotage et le comité de facilitation.

- **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage sera composé de quinze (15) membres issus de la plate-forme multisectorielle SUN au Burkina Faso sous le leadership du point focal SUN. Ce comité devra assurer l'orientation, le suivi et la validation à chacune des différentes étapes du processus.

- **Le comité de facilitation**

Le comité de facilitation composé de vingt-cinq (25) membres comprendra des personnes ressources au sein des différents ministères, départements et agences, potentiellement pourvoyeuse des informations financières et programmatiques. Il peut s'agir d'un informateur au sein du ministère des finances, du personnel en charge du budget et de la planification, des points focaux nutrition au niveau des ministères concernés.

1.3. Production et diffusion des supports de communication sur les résultats de l'étude

Cette étape va consister à produire des supports de communication (Plaquettes d'information, dépliants, kakemonos, etc) à partir du rapport de l'étude en vue d'informer les décideurs et les acteurs de la nutrition.

1.4. Séminaire gouvernemental et parlementaire

Il va consister à présenter les résultats de l'étude aux membres du gouvernements et aux députés en vue de faire le plaidoyer pour un meilleur financement de la nutrition. Ce séminaire va durer une (1) journée et regroupera les responsables de seize (16) départements ministériels et dix (10) députés issus des commissions parlementaires en lien avec la nutrition.

DATES

Le processus de réalisation de l'étude sera conduit du 12 septembre au 27 octobre 2022 conformément à la programmation ci-après :

- ✓ **12 au 15 septembre 2022** : atelier de renforcement des capacités des acteurs de la nutrition sur l'analyse, le suivi budgétaire en faveur du financement de la nutrition ;
- ✓ **16 septembre au 05 octobre 2022** : collecte des données auprès des structures concernées ;

- ✓ **06 au 10 octobre 2022** : validation des données collectées ;
- ✓ **12 au 27 octobre 2022** : analyse des données, rédaction et validation du rapport ;

NB : La production des supports de communication et le séminaire gouvernemental interviendront à l'issue de l'exercice.

RESPECT DES MESURES BARRIERES/ COVID-19

Au regard du contexte sanitaire actuel marqué par la pandémie du COVID-19, des dispositions sont prises pour le respect strict des mesures barrières édictées par le Ministère de la santé et de l'hygiène publique. Ainsi, des cache-nez, des gels et solutions hydro alcooliques seront mis à la disposition des participants aux différentes rencontres.

5. FINANCEMENT

L'activité est financée par le Mouvement Scaling Up Nutrition (SUN)

La Secrétaire technique

Ella COMPAORE

ANNEXE_2 : Liste des structures participantes

Comité de pilotage

Structures	Nombre de participants
CAB/ Ministère de la santé et de l'hygiène publique (CAB/MSPH)	2
Secrétariat Technique chargé de la Multisectorialité pour la Nutrition (ST-Nut)	4
Direction de la Nutrition (DN)	2
Ministère de la santé et de l'hygiène publique (DGF)	1
Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA)	1
Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)	1
Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (DGB, CNPD)	2
Secrétariat permanent du conseil national de protection sociale (SP-CNPS)	1
UNICEF	1
Total	15

Comité de facilitation

Structures	Nombre de participants
CAB/ Ministère de la santé et de l'hygiène publique (CAB/MSPH)	2
Secrétariat Technique chargé de la Multisectorialité pour la Nutrition (ST-Nut)	4
Direction de la Nutrition (DN)	2
Ministère de la santé et de l'hygiène publique (DGF)	1
Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) (DGF et DGA)	2
Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) (DGF et DAMSSE)	2

Structures	Nombre de participants
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAHA) (SE-CNSA et DGF)	2
Ministère du Genre et de la Famille (MGF) (DGF)	1
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) (DGF)	1
Ministère de la solidarité nationale et de l'action humanitaire (MSNAH) (DGF)	1
Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (MDICAPME)(DGF et DGC)	2
Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi (MSJE) (DGF)	1
Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) (DGB, CNPD)	2
Secrétariat permanent du conseil national de protection sociale (SP-CNPS)	1
UNICEF	1
Total	25

Atelier de renforcement des capacités des acteurs de nutrition sur l'analyse et le suivi budgétaire

Structures	Nombre de participants
CAB/ Ministère de la santé et de l'hygiène publique (CAB/MSHP)	2
Secrétariat Technique chargé de la Multisectorialité pour la Nutrition (ST-Nut)	4
Direction de la Nutrition (DN)	2
Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP) (DGF)	1
Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) (DGF)	1
Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) (DGF et DAMSSE)	2
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAHA) (SE-CNSA et DGF)	2

Structures	Nombre de participants
Direction de la gestion des finances du Ministère du Genre et de la Famille (DGF/MGF)	1
Direction de la gestion des finances du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (DGF/MESRI)	1
Direction de la gestion des finances du Ministère de la solidarité nationale et de l'action humanitaire (DGF/MSNAH)	1
Direction de la gestion des finances du Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (DGF/MDICAPME)	1
Direction de la gestion des finances du Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi (DGF/MSJE)	1
Direction générale du budget du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (DGB/MEFP)	15
UNICEF	1
Total	35

Annexe 2 : Lignes budgétaires de nutrition validées par les parties prenantes

Intervention spécifique
Ministère de la Santé et de l'hygiène publique
Acquérir des aliments thérapeutiques
Intervention fortement sensible
Ministère de la Santé et de l'hygiène publique
Acquérir des produits contraceptifs
Acquérir les vaccins et consommables
Appui à la mise en œuvre des activités de vaccination
Assurer la mise en œuvre de la gratuité planification familiale
Assurer la mise en œuvre de la stratégie de la gratuité des soins
Organiser les Journées Nationales de Vaccination
Intervention moyennement sensible
Ministère de l'Agriculture des ressources animales et halieutiques
Mettre en œuvre le projet resili pop insécuri alim au Centre Nord et du Sahel
Mettre en œuvre le programme de sécurité alim à l'EST du BF
Mettre en œuvre le projet d'Appui au renforcement à la résil insé alim sahel
Mettre en œuvre le SSAI
Ministère de la Santé
Mettre en œuvre le projet ORIO

Transférer les ressources aux Collectivités Territoriales
Transferts Secteur Santé/ Constructions nouvelles
Ministère de la Femme Solidarité Nationale Famille Action Humanitaire
Apporter appui financier/matériel au OEV à transférer aux CT
Apporter un appui financier au Fonds National de Solidarité
Apporter un appui financier et/ou matériel aux hommes, femmes, garçons et filles des groupes sociaux vulnérables (PRPS)
Apporter un appui financier et/ou matériels au groupes sociaux vulnérables (PRPS)
Apporter une assistance humanitaire aux hommes, femmes, garçons et filles victimes de catastrophes et de crises humanitaires/vulnérables
Appuyer les activités rémunératrices des femmes
FILET SOCIAUX
Filets sociaux
METTRE EN OEUVRE LE PROJET FONDS ENFANTS ET JEUNES VI
METTRE EN OEUVRE LE PROJET FONDS ENFANTS ET JEUNES VI
Mettre en œuvre le projet Pro-Enfant
Prendre en charge la distribution gratuite des vivres, kits d'hygiène et de dignité
Prendre en charge la distribution gratuite des vivres, kits d'hygiène et de dignité
Promouvoir l'autonomisation économique de la femme (PIAF)
Transfert de ressources aux collectivités Territoriales
Transfert Secteur Jeun. Format° Emploi/ centre d'Ecoute & de Dialogue pour Jeunes
Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles
Contribution du Burkina au fonctionnement de la FAO siège
Mettre en œuvre le PDCM
Mettre en œuvre le pjet resil pop insécuri alim au Centre Nord et du Sahel
Mettre en œuvre le programme d'assistance alimentaire KR 2018
Mettre en œuvre le programme de sécurité alim à l'EST du BF
Mettre en œuvre le projet d'Appui au renforcement à la résil insé alim sahel
Mettre en œuvre le SSAI
Mettre en œuvre l'OSS
Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
Appuyer la programmation communale d'assainissement (appui-conseil)
Appuyer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale(AMOC)
Appuyer les CT pour l'élaboration et le suivi des schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire
Appuyer les DREA dans la mise en œuvre du PEFA
Conception et reproduction des outils de sensibilisation
Mettre en œuvre la réforme
Mettre en œuvre le PROGEA phase II
Organiser des ateliers de sensibilisation sur la promotion de l'hygi, l'assaini et l'ATPC
Organiser des campagnes de sensibilisation
Organiser la journée mondiale des toilettes
Planifier et suivre la mise en œuvre des activités d'AEP
Planifier et suivre la mise en œuvre des activités d'assainissement
Réaliser les infrastructures d'assainissement autonome
Réaliser de nouveaux branchements

Réaliser de nouveaux Points d'Eau Modernes (PEM)
Réaliser de nouveaux réseau d'AEP
Réaliser de nouveaux réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)
Réaliser de nouvelles latrines
Réaliser de nouvelles latrines et puisards
Réaliser des AEP
Réaliser des extensions de réseaux d'AEP Simplifiés (AEPS)
Réaliser des latrines
Réaliser des latrines familiales
Réaliser des latrines institutionnelles
Réaliser des latrines publiques
Réaliser forage à gros débit
Réhabiliter des AEPS
Renforcer les capacités des Directions Régionales sur le guide IMS
Renforcer les capacités du personnel
Suivre et capitaliser les réalisations des ouvrages des acteurs en milieu rural
Suivre et superviser les travaux de réalisation de 2000 blocs de latrines pour les personnes déplacées internes
Suivre la mise en œuvre des activités d'AEP au niveau régional
Suivre la mise en œuvre de l'ATPC
Suivre la mise en œuvre des activités d'assainissement au niveau Régional
Transférer aux Collectivités pour assurer l'accès à l'eau potable
Transférer aux Collectivités pour l'assainissement
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Héberger et restaurer les étudiants
Héberger restaurer et transporter les étudiants
Réaliser une adduction d'eau et d'électricité à l'UO2
Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique
Mettre en œuvre le projet d'appui au développement durable/ composante PADEFKA
Mettre en place des jardins nutritifs
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
Appuyer l'abattoir Frigorifique de Bobo Dioulasso
Appuyer l'abattoir Frigorifique de Ouagadougou
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
Accréditer les équipements de conservations destinés au transport de poisson frais
Appuyer en matériels et équipements pour production laitière (laiterie de cissin)
Appuyer en matériels et équipements pour production laitière (laiterie de fada)
DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE LAITIER DANS LA ZONE PERI URBAINE DE OUAGADOUGOU (PDEL-ZPO)
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
Appuyer l'abattoir Frigorifique de Bobo Dioulasso
Appuyer l'abattoir Frigorifique de Ouagadougou
Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales
Acquérir les vivres au profit du post primaire et du secondaire
Apporter un appui à la CNBS

Apporter un appui à la CNPS
Assurer la coordination des activités de la cantine
Assurer la coordination des activités de l'Education préscolaire, primaire et non formelle
Assurer la gestion des situations d'urgence dans le monde éducatif
Assurer la mise en œuvre des mesures urgentes de l'accord Gouvernement/CNSE
Assurer le pilotage du ministère
CANTINES SCOLAIRES//CATHWELL
CANTINES SCOLAIRES/PAM
Construction de latrines scolaires
Construction de SDC pour l'expansion du préscolaire
Construction de SDC pour résorption des pailote
Construction des salles de classes de l'Education de Base
Coordonner des activités de prévention et de lutte contre la violence en milieu scolaire
Développer le cadre institutionnel
Effectuer des missions d'échanges avec les acteurs de l'éducation sur l'obligation et les déperditions scolaires
Elaborer de la stratégie nationale de développement de l'ENF
Elaborer la Politique Linguistique
Elaborer un manuel de procédures des bourses scolaires
Encourager les élèves orientés aux études scientifiq
Mettre en œuvre le Projet Cantines scolaires/CATHWELL
Mettre en œuvre le Projet cantines scolaires/PAM
Octroyer les bourses aux élèves
Organiser des campagnes provinciales de bilan et de programmation des activités de la campagne d'alphabétisation
organiser le lancement de la rentrée scolaire
Organiser les concours directs et professionnels
Organiser un atelier national sur la stratégie d'opérationnalisation du programme santé - hygiène - nutrition en milieu scolaire
Organiser et suivre des activités sportive et culturelles
Prendre en charge la visite médicale des enfants au primaire
Prendre en charge la visite médicale des enfants au préscolaire
Réalisation de forage
Réhabilitation infrastructure scolaire
Renforcer les capacités en matière de lutte contre le SIDA
Transférer aux Collectivités pour le fonctionnement des salles de classe
Transférer aux collectivités territoriales pour la réalisation des salles de classe de l'enseignement secondaire
Transférer les ressources aux Collectivités Territoriales
Transfert aux collectivités pour la construction de SDC dans les communes prioritaires
Transfert aux collectivités pour la construction de SDC pour normalisation (CMG+Biennaux)
Transfert aux collectivités pour la construction des CPAF
Transfert secteur éducat°/Construction nouvelle
Transferts Secteur Education/ Cartable minimum
Primature
Améliorer l'accès des couches vulnérables aux services sociaux de base

Améliorer l'accès des couches vulnérables aux services sociaux de base
Mettre en œuvre les activités du Programme d'Autonomisation des Jeunes et des Femmes
Intervention Faiblement sensible
Ministère de la Femme Solidarité Nationale Famille Action Humanitaire
Apporter un appui financier à la MEADO
Apporter un appui financier au centre de formation des filles de OHG
Apporter un appui financier au CPF JF
Apporter un appui financier aux activités de l'INEFPRO
Apporter un appui financier pour la prise en charge des frais de scolarité des OEV
Prendre en charge des orphelins en enfants vulnérables
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Former les transformateurs et formatrices des 06 produits locaux (fonio, kenaf, sésame, BMN, souchet, tournesol)
Implanter et dynamiser les plateformes multi acteurs des produits locaux (fonio, kenaf, sésame, BMN, souchet, tournesol)
Mettre en œuvre le projet SAPEP
Mettre en œuvre les activités du projet SATREPS
Organiser des journées de valorisation des produits locaux
Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants pour l'Afrique Sub-Saharienne (SAPEP-BURKINA)
Projet de valorisation de variétés de maïs à haut rendement dans l'espace UEMOA
Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique
Mettre en œuvre le projet d'amélioration de la gestion et l'exploitation des PFNL (PAGED)
Mettre en place des jardins nutritifs
Mettre en place des normes de qualité
Organiser les organisations d'interprofessions, de faitières de coopératives, d'associations et autres groupements d'acteurs de PFNL
Promouvoir les bonnes pratiques de conditionnement des produits des acteurs de PFNL
Réaliser des formations techniques des acteurs sur des technologies spécifiques
Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales
Accompagner les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de la carte éducative communale
Accompagner les élèves des classes d'examen des zones a forts défis sécuritaires pour la reprise des cours dans le contexte de la COVID 19
Apporter des appuis spécifiques et divers aux questions de l'éducation
Apporter un appui à la stratégie d'autonomisation des COGES
Apporter un appui aux activités DNE
Apporter un appui aux activités du Conseil national de l'éducation (CNE)
Apporter un appui aux activités SP/PLNCS
Apporter un appui aux activités SP/SSAP
Apporter un appui aux activités ST/ESU
Apporter un soutien au FONAENF
Approvisionner les directions centrales en carburant et lubrifiant
Appui à l'enseignement privé
Appuyer la mobilisation des recettes
Appuyer le fonctionnement courant des CEB

Appuyer les unités de vérification (Solde, Ordonnancement, Contrôle et Paierie)
Assurer des sorties d'informations et d'échanges sur la mobilisation et l'implication des acteurs de l'éducation
Assurer la coordination de la Conférence annuelle du Personnel d'Administration et de Gestion
Assurer la coordination des activités de l'Education post- primaire et secondaire
Assurer la coordination des activités de l'Education pré scolaire, primaire et non formelle
Assurer la coordination des conférence pédagogiques
Assurer la dotation de la direction en carburant
Assurer la formation initiale des élèves maitres
Assurer la gestion des archives
Assurer la gestion des carrières
Assurer la maintenance du circuit électrique
Assurer la maintenance de la Plomberie et des appareils sanitaires
Assurer la maintenance des véhicules du parc auto du MENA
Assurer la manutention
Assurer la mise en œuvre de l'accord Gouvernement/CNSE
Assurer la mise en œuvre de la comptabilité matière
Assurer la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics et des délégations de services publics
Assurer la Mission de contrôle des activités des
Assurer la prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés aux privés
Assurer la prise en charge des IDR
Assurer la prise en charge des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement
Assurer la prise en charge des trousseaux pédagogiques
Assurer la recherche action sur la qualité de l'éducation
Assurer la rémunération du personnel
Assurer la subvention aux écoles catholiques
Assurer la subvention aux écoles de la Fédération des églises & missions évangéliques (FEME)
Assurer la subvention l'UNEP-L
assurer l'appui conseil et la formation des intendants
Assurer le cadre juridique
Assurer le fonctionnement des activités du PROSPECT
Assurer le paiement de la consommation de l'Eau
Assurer le paiement de la consommation de l'Electricité
Assurer le paiement de la consommation du Téléphone
Assurer le paiement des frais de gardiennage
Assurer le paiement des frais de mission à l'extérieur
Assurer le paiement des frais de mission à l'intérieur
Assurer le paiement des frais de nettoyage des bâtiments
Assurer le paiement des frais de transport à l'extérieur
Assurer le paiement des manuels scolaires du préscolaire et du primaire
Assurer le pilotage du ministère
Assurer le suivi de l'exécution et la coordination des activités du PDSEB
Assurer le suivi des activités des COGES, CCC, CCA et CCR et la rédaction du rapport annuel de suivi

Assurer le suivi des travaux préparatoires des projets en étude/PIP/Concertation Communes-MENA
Assurer le transfert aux ONG pour la mise en œuvre des passerelles
Assurer l'encadrement pédagogique et la formation initiale et continue des enseignants
Assurer l'exécution des tâches d'informatisation
Assurer l'organisation de la semaine scolaire d'éducation à la citoyenneté
Communication et information
Construire les nouveaux curricula des 4 ^e années du primaire (classique et bilingue), du post-primaire et de l'ENF
Coordonner les activités des structures
Curricula et programmes d'enseignement /formation
Développement de l'éducation inclusive
Développement et gestion des infrastructures d'accueil
Développer le cadre institutionnel
Effectuer la revue a mi-parcours de l'exécution du budget 2020 du MENA
Egalité et équité d'accès pour tous
Elaborer la carte éducative
Elaborer l'avant-projet de budget programme 2021 - 2023 du MENA
Elaborer l'avant-projet des dépenses du personnel 2021 en collaboration avec les structures déconcentrées
Elaborer le plan d'action du MENA
Elaborer le RAP et le PAP 2020 2022
Elaborer le rapport diagnostique de l'étude Prospective « Education et Formation »
Evaluation des connaissances et des compétences
Formation du personnel enseignant et d'encadrement
Gérer les stocks
Gestion des ressources financières et matérielles
Gestion des ressources humaines
Introduction des langues nationales, la culture et le sport dans l'enseignement
Maintien dans l'éducation formelle
Matériels pédagogiques et didactiques
Mener des enquêtes sur les acquis scolaires
Mettre en œuvre le PAFAJA
Mobilisation sociale et implication des parties prenantes
Offre et demande en éducation non formelle
Offres d'enseignants
Opérationnalisation des passerelles
Organiser des activités de promotion de l'inclusion, des filles et du genre
Organiser des missions de contrôle de l'évaluation des examens, de la vacation et des frais de scolarité des élèves affectés au privé
Organiser le Conseil de Cabinet Elargi
Organiser les concours de l'excellence (Olympiade)
Organiser les concours directs et professionnels
Organiser les conférences des enseignants du primaire
Organiser les conférences des PAG
Organiser les conférences pédagogiques des encadreurs du post primaire et secondaire

Organiser les Conférences pédagogiques des IP, CPI et IEPD
Organiser les conférences pédagogiques du préscolaire
Organiser les examens et concours
Organiser les journées pédagogiques et les conférences du personnel de directions des établissements
Organiser rencontres provinciales de bilan et de programmation des activités de la campagne d'alphabétisation 2020-2021
Organiser et suivre des activités sportive et culturelles
Payer la contribution aux organismes (CONFEMEN KARANTA ADEA CREA ... Arriérés)
Payer les frais de cercueils
Pilotage et coordination du secteur
Piloter les activités de communication et d'information
Planification et suivi évaluation des activités
Prendre en charge des frais de tenue des CSD-PNDES
Produire les annuaires statistiques
PROJET D'APPUI A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE BILINGUE FRANCO ARABE (PREFA)
Qualité de l'éducation non formelle
Réaliser les infrastructures et équiper
Recherche-action et recherche développement
Réengager les dépenses sur exercice clos
Réimmatriculer les véhicules portant les immatriculations temporaires
Renforcement des capacités institutionnelles
Renforcer la gouvernance du système de passation des marchés
Renforcer la gouvernance du système éducatif
Renforcer les capacités opérationnelles de la DGESS
Renforcer les capacités opérationnelles des services de DAF
S'abonner aux journaux
Santé-hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire
Subvention aux écoles de la Fédération des Associations Islamiques du Burkina (FAIB)
Subventionner la scolarisation des filles nouvellement inscrites au CP1
Subventionner les enfants à besoins spécifiques
Suivi du respect de la réglementation dans les structures privées d'éducation et d'enseignement et visite des sites de création et d'ouvertu
Suivi et encadrement pédagogique
Suivre et évaluer les activités des services de la DAF
Suivre l'encadrement de proximité
Suivre les construction éducatives
Tenir la session du mouvement du personnel
Tenir les CASEM
Tenir les commissions d'attribution des marches
Tenir les sessions de la commission d'attribution des autorisations de diriger, d'enseigner et de surveiller (CAADES)
Tenir les sessions de la commission de l'enseignement privé général et technique (CEP)
Tenir une réflexion avec les acteurs du budget programme en vue de la revue des programmes
Investissements favorables
Acquérir des normes de qualité de production auprès de l'ABNORM pour les acteurs

Assurer le fonctionnement des Directions Centrales (DC)
Construction de sept (07) maisons de la femme & réfection de 10 maisons de la femme
Coordonner la finalisation du cadre juridique d'application des filières PFNL
FILET SOCIAUX
METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D'INSERTION SOCIOECONOMIQUE DES ENFANTS ET JEUNES EN DIFFICULTE (PISEJ)
METTRE EN ŒUVRE LE PROJET FONDS ENFANTS ET JEUNES VI
Mettre en œuvre le plans d'aménagements des parcs à karité
METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D'INSERTION SOCIOECONOMIQUE DES ENFANTS ET JEUNES EN DIFFICULTE (PISEJ)
METTRE EN ŒUVRE LE PROJET FONDS ENFANTS ET JEUNES VI
Mettre en œuvre le projet Handicap et inclusion sociale (PHIS)
Mettre en œuvre le projet ORIO
Mettre en œuvre le projet une province, une unité économique pour les femmes dans les régions
Prendre en charge des orphelins et enfants vulnérables
Prendre en charge des orphelins et enfants vulnérables
Promouvoir l'autonomisation économique de la femme (PIAF)
Réaliser les infrastructures et équiper
Renforcer le cadre juridique institutionnel et opérationnel de l'exploitation des PFNL
Renforcer les capacités techniques et matérielles des faitières et des interprofessions des filières prioritaires des acteurs de PFNL

Annexe 3 : Catégorisation des domaines de nutrition selon le Lancet 2013

Domaine de la nutrition	Catégorisation
Développement et promotion de la production des produits maraichers à haute teneur nutritive	Moyennement sensible
Promotion du petit élevage amélioré	Moyennement sensible
Promotion de l'utilisation des semences des variétés améliorées à haute valeur nutritive (exemple : patate douce à chair orange, maïs jaune et niebé)	Faiblement sensible
Promotion de la fortification et de la transformation des aliments de grande consommation et des farines infantiles (huiles alimentaires, farines de blé, de maïs, le sel) en vitamines et minéraux	Moyennement sensible
Promotion de l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par les Communautés) et accès aux infrastructures d'assainissement	Moyennement sensible
Promotion du lavage des mains au savon aux moments critiques/clés	Moyennement sensible
Amélioration de l'accès aux sources d'eau potable en respectant l'équité	Moyennement sensible

Domaine de la nutrition	Catégorisation
Transfert monétaire et non monétaire (Coupons alimentaires, Distribution gratuite des vivres et d'argent)	Moyennement sensible
Financement des activités génératrices de revenus (AGR)	Moyennement sensible
Vente des vivres à prix social	Faiblement sensible
Scolarisation et maintien des filles à l'école	Faiblement sensible
Alphabétisation des femmes	Faiblement sensible
Promotion des jardins/ vergers et des cantines scolaires endogènes avec des objectifs nutritionnels	Moyennement sensible
Promotion des activités de santé hygiène/ nutrition en milieu scolaire	Moyennement sensible
Prévention et Traitement du paludisme	Fortement sensible
Suivi pré, per et post natal	Fortement sensible
Vaccination	Fortement sensible
Planification familiale	Fortement sensible
Assurance Maladie Universelle (AMU) et exemption des frais de santé des enfants de moins de 5 ans	Faiblement sensible
Promotion de l'allaitement maternel optimal	Spécifique (totalité de la ligne budgétaire)
Promotion d'une alimentation complémentaire adéquate chez les enfants (6-23 mois)	
Supplémentation en vitamine A chez les enfants (6-59 mois)	
Lutte contre l'anémie Déparasitage de masse chez les enfants 12-59 mois	
Prise en charge de la malnutrition aiguë les enfants de moins de 5 ans	
PCIME (traitement de la diarrhée par le SRO zinc, traitement des IRA chez les enfants de moins de 5 ans)	Spécifique (uniquement investissement propre)